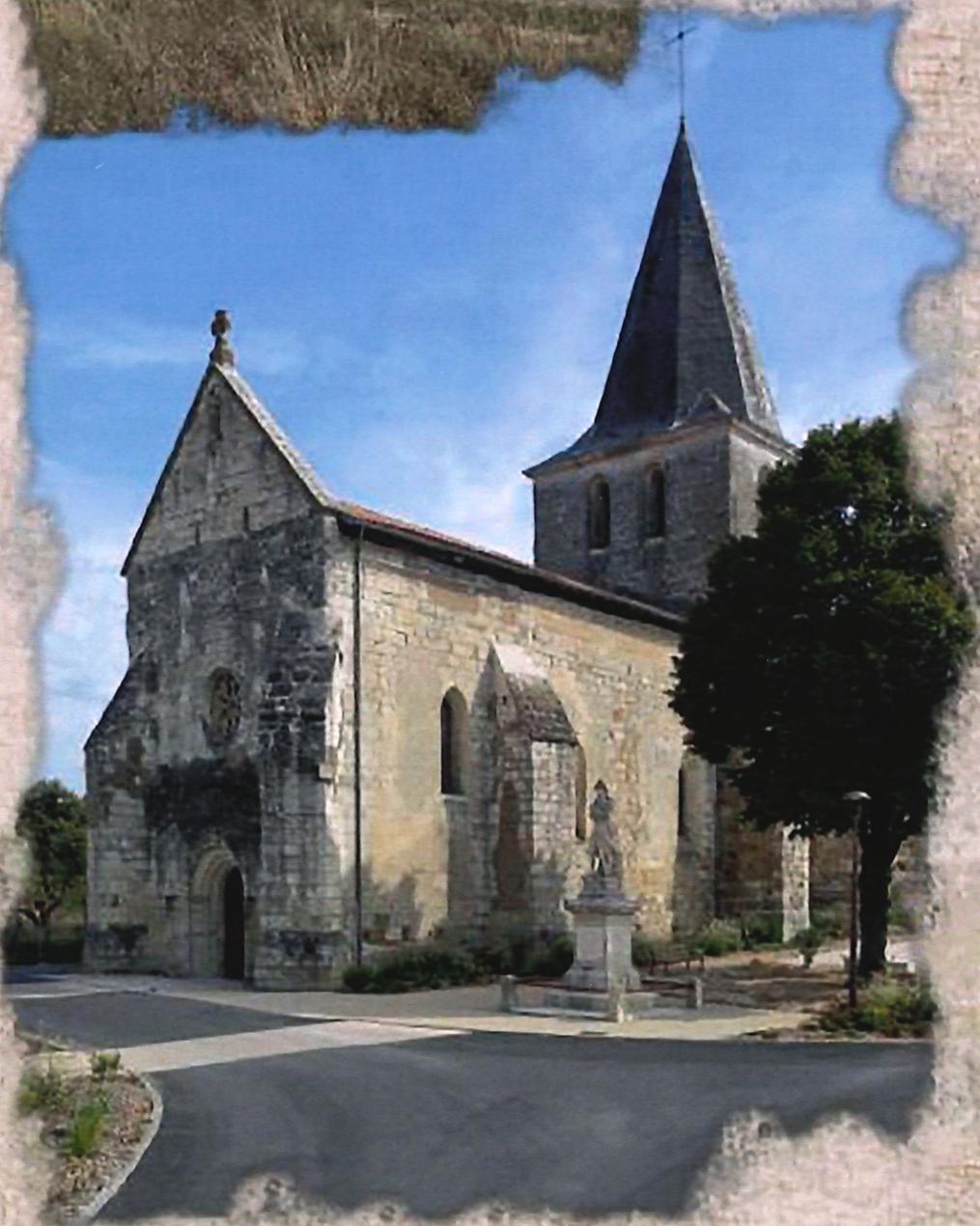
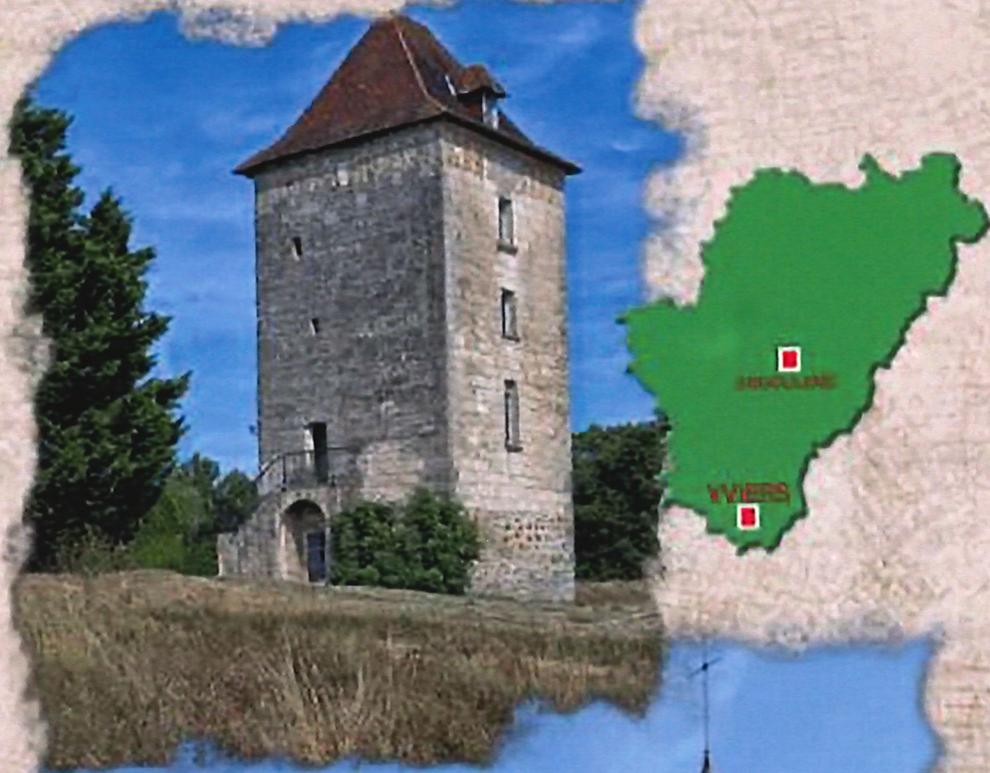


L'Écho d'Yviers 2022





Le mot du maire



Chères Yvieroises, chers Yvierois,

Je vous souhaite une très Belle Année 2023, empreinte de joies familiales, de convivialité (le plus possible en ces années particulières...) et de bonheurs partagés. Pour commencer, je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui m'entourent et œuvrent au quotidien au service de notre commune: l'ensemble du Conseil Municipal, adjoints et conseillers, ainsi que notre personnel administratif (secrétaire de Mairie) mais aussi notre personnel communal en la personne de Marie-Claire qui va faire valoir ses droits à la retraite en cette fin d'Année 2022, merci à elle pour tous les services rendus et sa disponibilité et son professionnalisme exemplaire.

Merci à chacun personnellement.

Mes remerciements s'adressent ensuite à l'ensemble du personnel soignant (Médecins, infirmières), les aidants (Membres du CCAS d'Yviers / Croix rouge etc.), les accompagnants (notamment le personnel de l'ADMR et ses encadrants), ainsi que les Gendarmes et surtout aux Pompiers (année difficile avec feux de forêts répétés). Je salue votre engagement, votre dévouement et le lot de sacrifices et d'abnégations qui vont avec. Que ces quelques mots vous disent notre grande reconnaissance pour notre commune et plus largement notre canton. Je remercie également chacun des acteurs de notre commune : artisans, commerçants, agriculteurs, enseignants, présidents, membres et bénévoles des associations sportives et socio-culturelles.

Grâce à vous tous, YVIERS existe, se dynamise et vit ! Merci à tous ! Dans ce bulletin, vous trouverez les principales actions menées par la Municipalité et 2022 a été une année constructive ! Dernières installations et inauguration des travaux d'aménagement et inauguration du bourg, nombreux chantiers de voirie, des travaux d'Aménagement d'entretien des espaces communaux, des rénovations énergétiques (Mairie) etc.

Par ces temps difficiles ou l'on ne cesse de nous répéter tous les jours que nous devons nous attendre à subir « les restrictions possibles », les "restrictions probables", "les coupures possibles", les coupures ciblées" à cause de l'état lamentable de notre moyen essentiel énergétique, ce qui a induit une envolée stratosphérique de son prix. Nous avons pris des mesures d'économie (temps d'Eclairage public réduit/ Limitation de température de chauffage pour répondre notamment à la demande du gouvernement etc.)

La commune d'Yviers, engagée dans une démarche d'animation sur son territoire, salue le beau succès rencontré en 2022 par l'association «JAY» à l'Occasion de sa frairie annuelle (malgré l'amputation des activités initialement prévues pour raison de canicule). Un vent de bonne humeur a soufflé lors des différentes festivités : Frairie du 17 juin, et Animations diverses. YVIERS, enfin, sera à nouveau en fête au mois de JUIN 2023 avec sa FRAIRIE Annuelle, réinventée par le nouveau bureau de la JAY.

En ces temps durs et perturbés, cette fête est très attendue et j'espère qu'elle donnera du baume au cœur à toutes et tous ! Sachez que vous pouvez compter sur l'ensemble de vos élus pour améliorer au temps que faire ce peu votre quotidien.

Bonne lecture de ce premier bulletin de l'année, avec mes Meilleurs Souhais pour 2023 !

Vincent Guglielmini

EN BREF.....

TRAVAUX ET/OU ACHATS 2022 - EN BREF



- *Entretien de la rue des Fours par l'entreprise AU FIL DES SAISONS : M. Remi GOY - coût 960 €.*
- *Acquisition d'un vidéo projecteur chez LINKI T pour 669 €.*
- *Entreprise MAUDET 616 € : petits panneaux.*
- *Illuminations de Noël chez Decolum 897 € et Lumifête 1233 €.*
- *Finalisation de la remise dans son assiette du chemin rural du canton de Chez Viaud à Chez Finet, frais de ventes/achats 1321 €.*
- *L'entreprise TEVENIN d'Yviers a fait un emplacement pour les poubelles (1131 €) et pour le panneau communal (570 €).*
- *M. HYVERT Thierry ; démoussage tuiles 319 €, logement de La Maladrie.*
- *Démolition d'un bâtiment dans la cour de l'école par l'entreprise SINECIS pour un coût de 4500 €.*
- *M. CALLU Michel a réparé nos croix et fait la peinture de la porte de l'église, des barres du monument aux morts, volets de la mairie, panneau d'affichage pour un total de 5350 €.*
- *Acquisition d'une parcelle d'1 ha 20 a, propriété de la famille BIARD pour un prix achat + frais notaire de 6759 €.*
- *Echange de cette parcelle nouvellement acquise avec deux parcelles appartenant à Mme RIGOU Christelle situées Route de la Plaine, dans le bourg d'Yviers, en limite de notre école. Échange avec parcelle acquise auprès de la famille BIARD.*
- *Réalisation et aménagement du parking du bar/restaurant 7468 € TTC.*

RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE

Vous avez pu constater que les menuiseries de la mairie ont été changées. Climabitat situé à Chalais, a installé des portes et fenêtres en aluminium pour 17269.87 € et à installer l'isolation de nos combles pour 1908.82 €. L'entreprise SILANES a mis une régulation de chauffage pour 1465.02 €.

Ce programme a été subventionné à hauteur de 80 %, dans le cadre du plan de relance.



JEUX ENFANTS PLACE EDWARD AUGER

Vous pourrez constater que l'installation des nouveaux jeux à l'arrière de la mairie font le bonheur de nos enfants. Dès la sortie de l'école, un passage obligé à ce moment de distraction est évident, et les parents en profitent pour échanger.

Le coût de cette installation s'élève à 45402 € TTC et cela comprend la fourniture des jeux à PCV Collectivités pour 25570,80 € ; du bois (sud bois) pour 868,01 € (bac), Supports vélos et pots de fleurs 1715.69 €, terrassement, géotextile, clôture, etc. par l'entreprise NAUDIN pour 17247.60 €.

FRELONS ASIATIQUES



Comme l'année passée, notre conseil a souhaité renouveler la participation financière de la commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Une personne seulement a fait la demande.

Pour rappel :

Délibération de reconduction en 2022 en participant financièrement à 50 % du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques, selon les modalités suivantes :

1. Constatation par un élu du nid à détruire,
2. Période d'éligibilité de destruction des nids : **du 01.06 au 15.10**
3. Montant de l'aide versée au demandeur (50 %) après avoir acquitté sa facture et sur présentation de son RIB : Mais avec un forfait maximum de 50 € si le nid est à moins de 12 mètres (bas) ou forfait maximum de 70 € si le nid est à plus de 12 mètres (haut).

De plus, pour rappel, certaines familles d'Yviers n'ont toujours pas récupéré en mairie le piège de frelons que nous vous mettons à disposition gratuitement. N'hésitez pas.

PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE REALISES EN 2022



Ci-après le détail des routes avec les coûts prévisionnels dressés par le cabinet Merlin par le biais de la CDC Lavalette Tude et Dronne.

• VC 1	Route des Iris	7739,10
• VC 102	Route de l'Etang (Chez Motut)	6205,44
• VC 101	Route du Rassat	4345,20
• VC 5	Carrefour de la Tannerie	1216,80
• VC 5	Route de la Tannerie	6961,92
• VC 110	Route de Boisdallon	2306,40
• VC 3	Route de l'Insolite	676,80
• VC 201	Carrefour de Bonne Arme	832,80
TOTAL TTC		30284,46 €

FERMAGES COMMUNE YVIERS

Vous savez que la commune d'Yviers est propriétaires de plusieurs parcelles de terre que nous louons à différents agriculteurs.

Pour rappel, nous avons en qualité de fermier :

- M. BERNARD Jean-Pierre,
- M. BARDON Bernard,
- M. VILLENEUVE Stéphane,
- M. MALLET Philippe vient de mettre fin à son fermage cette année pour départ en retraite, les terres sont reprises par la SCEA BORDE Fabrice - Jérémy.



dispositif d'une cinquantaine de pompiers a, là aussi, immédiatement été mis en place et a limité les dégâts. Une réactivité liée à la situation tendue, alors que le manque d'eau facilite la propagation des incendies.

PETIT RAPPEL DE VOS OBLIGATIONS DE DEBROUSSAILEMENT

Je vous rappelle que, la commune d'Yviers est classée en risque d'incendie par arrêté préfectoral (n°16-2019-12-27-001) du 27.12.2019.



*A ce titre, Yviers est sujette aux obligations légales de débroussaillage et le maintien de propreté ; en état débroussaillé sont obligatoires au titre des dispositions du code forestiers (article L.134-6) sur les zones situées à **moins de 200 mètres** des terrains en nature bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements et répondant à l'une des situations suivantes :*

- a) Abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres ainsi que des voies privées y donnant accès, sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie,*
- b) Terrains situés dans les zones urbaines délimitées par un PLU (non concerné pour Yviers),*
- c) Terrains servant d'assiette à l'une des opérations régies par les articles ZAC, Lotissement (non concerné pour Yviers),*
- d) Terrains mentionnés à l'article L.443-2 : terrains de camping, de stationnement de caravanes (code urbanisme),*

e) Terrains situés dans les zones délimitées et spécifiquement définies comme devant être débroussaillées et maintenues en état débroussaillé en vue de la protection des constructions, par un plan de prévention des risques naturels prévisible établi en application des article L.562-1 et 7 du code de l'environnement.

*Dans le cas mentionné, **les travaux sont à la charge du propriétaire du terrain et de ses ayants droit.** Le maintien en état débroussaillé doit être assuré de manière permanente.*

***Attention :** toute personne soumise aux obligations qui ne s'est pas acquitté de cela, après mise en demeure, demeurée sans effet pendant 2 mois, peut y être pourvu à ses frais par l'autorité administrative.*

De même, lorsque la personne soumise aux obligations de débroussailler ou de maintien en état débroussaillé pour les lignes et installations électriques n'a pas procédé aux travaux résultats de ces obligations après une mise en demeure sans effet, une amende dont le montant atteint 300 € par mètre de ligne électrique peut être appliquée.



*Si vous le souhaitez, vous pouvez vous adresser à la mairie d'Yviers qui vous donnera une copie complète de l'arrêté préfectoral.
Merci de respecter les consignes.*

Désormais et pour plus de facilité vous pouvez dorénavant aussi régler en : sans contact avec votre carte bleue.

Pour beaucoup, le distributeur est un moyen pratique et économique de se fournir en pain frais sans avoir à faire quotidiennement le trajet jusqu'à Chalais.

Cependant le distributeur engendre des frais de fonctionnement et doit être rentable pour les établissements Doussaint, c'est pourquoi nous souhaitons la mobilisation de chacun à faire vivre ce service de proximité aussi souvent que possible et nous assurer à tous sa pérennité.

VENTE DES BUREAUX

La commune met en vente d'anciens bureaux de notre école suite à leur remplacement pour du mobilier plus récent et plus adapté à l'apprentissage des enfants.

Proposé à petits prix, les plateaux sont en bois ainsi que les assises et dossiers, les supports eux sont en fer.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre Cécile au 06.76.56.81.59



For the love of gardening

Pour l'amour du jardinage

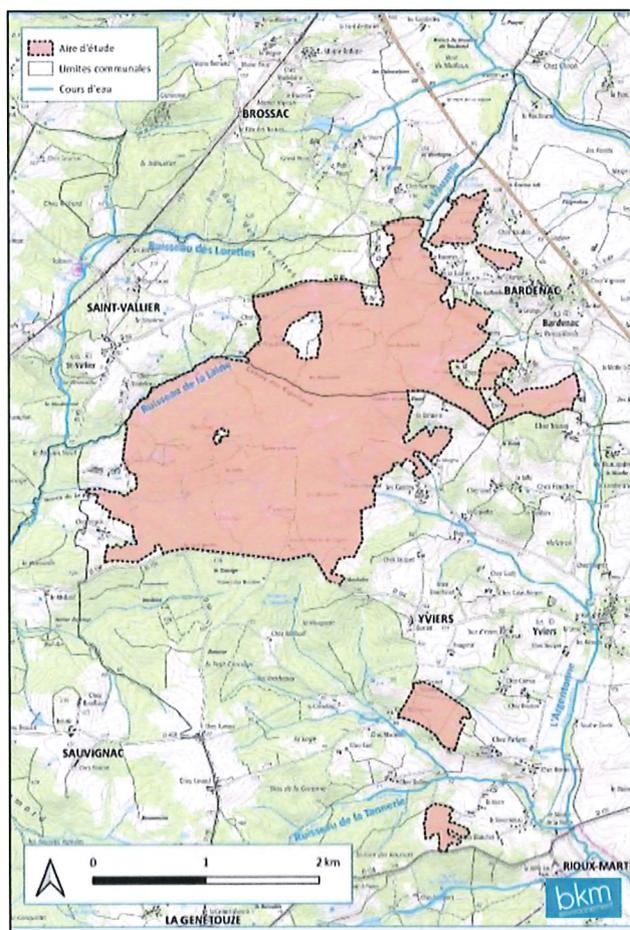
On the third Thursday each month at 2.30 a group of about 15 keen gardeners meet in the Bar d'Yviers to talk about gardening, swap seeds and plants, and enjoy tea and cake. Often a guest speaker will come to give a talk - recently we have had visits from a bee-keeper, an expert on 'No Dig' gardening and Le Jardin Creatif, a small plant nursery located in Haute Vienne, which also holds courses in various garden related crafts. The meeting lasts about 2 hours and all keen gardeners are welcome to join us.



Le troisième jeudi de chaque mois à 14h30, une quinzaine de jardiniers passionnés se retrouvent au Bar d'Yviers pour parler jardinage, échanger graines et plantes, déguster thé et gâteaux. Souvent,

AMENAGEMENT FONCIER FORESTIER

SUR YVIERS ET BARDENAC



Il a été constaté que le parcellaire forestier sur Yviers (*partie Nord*) et Bardenac (*partie Sud*) souffrait d'une **fragmentation** (= nombre de parcelles par propriétaire) et d'un **morcellement** (= nombre de propriétaires) particulièrement

importants par rapport à d'autres secteurs.

Pour solutionner en partie ces difficultés, les mairies ont sollicité, en 2019, le Conseil Départemental de la Charente afin qu'il démarre une procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE).

Répondant favorablement, il a démarré cette procédure en 2022 sur 619 ha dont 387 ha sur Yviers (à 91 % boisés).

Les objectifs de cette démarche sont triples :

- **Améliorer le foncier non-bâti** : regroupement de petites parcelles par propriétaire, amélioration de la desserte, etc.
- **Prise en compte des enjeux**

environnementaux et sociaux : amélioration de la connaissance du territoire, adaptation aux risques (feux de forêts notamment), préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, etc.

- **Aménagement du territoire** : valorisation du patrimoine foncier public (*voirie notamment*), etc.

La conduite des opérations de cet AFAFE est portée par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF), dans le respect de l'intérêt général. Elle est composée majoritairement de propriétaires forestiers, de propriétaires de biens fonciers non-bâtis, des Maires concernés et quelques conseillers communaux ainsi que des représentants du Conseil Départemental de la Charente.

Cet aménagement foncier se décompose en 2 grandes étapes :

2022-2023 : l'étude d'aménagement foncier (*fixant notamment un périmètre d'opération précis*) et ;

2024-2026 : l'opération d'aménagement foncier (regroupant les parcelles des propriétaires), après délibération du Conseil Départemental de la Charente.

Dans une logique de concertation opérationnelle, plusieurs consultations et enquêtes publiques seront organisées pour recevoir des observations ou des réclamations au cours de ces 2 grandes étapes. Elles seront toutes traitées par la CIAF.

Flash Info

FR-Alert : le nouveau dispositif d'alerte à la population française

Opérationnel depuis le 21 juin 2022, **FR-Alert**, le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, est déployé sur tout le territoire. Il permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste...) afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger. N'hésitez pas !

Taxe d'habitation : qui doit la payer en 2022 ?

En 2022, seuls les foyers aisés (dont le revenu fiscal de référence excède un certain plafond) doivent s'acquitter de l'impôt local sur leur résidence principale, avant la suppression totale de l'impôt en 2023. Ils vont bénéficier d'un dégrèvement de 65 %, quel que soit leur revenu.



Suppression de la redevance télé dès 2022

La contribution à l'audiovisuel public, plus couramment appelée redevance télé, est supprimée dès 2022. Cela représente une économie de 138 € par an en France métropolitaine ou de 88 € en Outre-mer. Près de 23 millions de foyers étaient redevables de cette taxe.

Les agents de la DGFIP répondent à toutes les questions des usagers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Pneus hiver, chaînes : équipement obligatoire en zones montagneuses à partir du 1er novembre 2022



Pour améliorer la circulation sur les routes dans les régions montagneuses et la sécurité des usagers, il est obligatoire d'équiper son véhicule de pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, **du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023**, dans certaines zones montagneuses.

DGFIP

A compter du 1er janvier 2023, les opérations en numéraire des usagers particuliers et professionnels ne seront plus possibles aux guichets des postes comptables du département de la Charente.

Le démarchage commercial par téléphone bientôt interdit le week-end et les jours fériés

À partir du 1^{er} mars 2023, le démarchage commercial par téléphone sera interdit le week-end et les jours fériés. Par ailleurs, les horaires autorisés en semaine seront encadrés : pas avant 10h le matin, pas après 20h le soir.

Le démarchage commercial téléphonique des consommateurs est autorisé du lundi au vendredi, de 10h à 13h et de 14h à 20h.

L'encadrement horaire concernera à la fois les personnes non inscrites sur la liste Bloctel (liste proposant l'inscription gratuite de son numéro pour s'opposer au démarchage) et celles inscrites mais qui sont sollicitées dans le cadre d'un contrat en cours. La restriction horaire ne s'appliquera pas aux consommateurs ayant donné leur « consentement exprès et préalable pour être appelé », le professionnel devra pouvoir en justifier.

La violation de ces règles entraînera une amende administrative d'un montant de 75 000 € pour une personne physique, et de 375 000 € pour une personne morale.



Coupure possible de la chauffe automatique des ballons d'eau chaude de 12h à 14h cet hiver

Afin de limiter les pics de consommation de mi-journée, Enedis et les fournisseurs d'électricité sont autorisés à suspendre le déclenchement automatique de la chauffe des ballons d'eau chaude de 12h à 14h, en cas de tension sur le réseau électrique. C'est ce que prévoit un arrêté publié au *Journal officiel* du 27 septembre 2022.

L'arrêté du 22 septembre 2022 autorise le principal gestionnaire du réseau public d'électricité, Enedis, et les fournisseurs d'électricité, à suspendre le signal d'enclenchement automatique de la chauffe des ballons d'eau chaude (cumulus) durant les heures creuses de midi. Cette désactivation quotidienne s'applique aux heures creuses comprises entre 11h et 15h30, elle doit commencer avant 14h et ne peut dépasser deux heures.

À partir du 15 octobre 2022 et jusqu'au 15 avril 2023, en cas d'alerte sur le réseau électrique, Enedis pourra suspendre de 12h à 14h le déclenchement automatique, lié aux heures creuses, des appareils électriques pilotés. Il s'agit principalement des ballons d'eau chaude qui se déclenchent automatiquement à midi ou le soir lorsque l'utilisateur bénéficie d'un tarif heures creuses.

Cette suspension du signal se fera à distance via les compteurs communicants Linky.

Cette mesure concerne uniquement les usagers (particuliers, professionnels et collectivités territoriales) :

- équipés d'un compteur Linky ;

Ronde des crèches

Le temps passe très vite, voici le retour de notre opération "La Ronde des Crèches" qui va se dérouler les 11 et 18 décembre prochains. Comme les années précédentes, cette opération est organisée par l'association Anim's en partenariat avec l'association Sauvegarde du Patrimoine du Pays de Chalais. Cette balade découverte des crèches de Noël dans les villages de notre ancien canton ravit toujours les nombreux participants qui unanimement apprécient la réalisation de ces belles crèches à l'aspect différent et sont toujours très attentifs à la présentation de ces œuvres.

Un circuit avec co-voiturage sera organisé les dimanches 11 et 18 décembre au départ du château de Chalais avec une halte déjeuner pic nic tiré du sac à la salle des fêtes de Montboyer. Et bien-sûr ces deux journées se termineront par un moment convivial au château de Chalais auquel vous êtes tous chaleureusement conviés.



La communauté de Communes Lavalette Tude Dronne vous accompagne dans vos démarches !



Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Nos conseillères France Services peuvent vous aider au quotidien !

Besoin d'aide avec votre ordinateur, votre téléphone, votre tablette ?

Nos conseillers numériques peuvent vous aider à apprivoiser les outils numériques du quotidien !



C'EST GRATUIT !

Quelques exemples d'aides :



ANTS

(Demander un Permis, une carte grise, un passeport, une pré-demande CNI...)



PÔLE EMPLOI

(Créer et gérer son espace, s'actualiser, faire un CV et le mettre en ligne...)



CAF

(Demander une Prime d'activité, un RSA, des APL...)



IMPÔTS

(Créer son espace, modifier une déclaration...)



AMELI

(Créer et gérer son espace, faire une demande de CSS, de carte vitale...)



ASSURANCE RETRAITE

(Deposer un dossier de demande de retraite, demander une pension de réversion...)



MSA

(Créer et gérer son espace, faire une demande de CSS, de retraite...)



LA POSTE

(Remplir un formulaire de douane, déposer une remise de chèques...)



POINT-JUSTICE

(Être informé et orienté vers un avocat, un médiateur ou un conciliateur de justice...)

Quelques exemples d'aides :



PRENDRE EN MAIN UN OUTIL NUMÉRIQUE

(Apprendre à utiliser un ordinateur, une tablette, un smartphone...)



NAVIGUER SUR INTERNET

(Comment effectuer une recherche, se réperer sur le web, enregistrer ses sites favoris...)



CRÉER ET GÉRER SES CONTENUS NUMÉRIQUES

(Transférer ses photos de son téléphone à son ordinateur...)



DÉMARCHES EN LIGNE

(Apprendre à effectuer vos démarches administratives, découvrir FranceConnect...)



GÉRER SES EMAILS ET PIÈCES JOINTES

(Créer votre adresse mail, envoyer un fichier, nettoyer votre boîte mail...)



LOGICIELS ET APPLICATIONS

(Apprendre à utiliser Word, Excel, Agenda, GPS, Maps et diverses applications sur votre téléphone...)



ENTREtenir SON MATÉRIEL

(Comment libérer de l'espace, mettre à jour et effectuer des nettoyage pour optimiser la vitesse de vos appareils...)



CYBER SÉCURITÉ

(Apprendre les bonnes pratiques sur internet, créer un mot de passe performant, éviter les pièges et les arnaques courantes...)



ACCOMPAGNER MON ENFANT

(Scolarité en ligne, Pronote, contrôle parental, prévention, réseaux sociaux...)



TROUVER UN EMPLOI

(Créer un CV, chercher un emploi, passer un entretien en visio...)

Rendez-vous dans l'un de nos quatre Espaces France Services !

Conseiller Numérique Anton Olmiccia : 06 99 83 54 55

Conseillère Numérique Sandrine Barde : 06 69 99 38 62

Montmoreau



Espace France Services
35 avenue de l'Aquitaine
05 45 24 08 79

Chalais



Espace France Services
2 rue Jean Rémon
05 45 98 59 51

Villebois-Lavalette



Espace France Services
4, Rue André Bouyer
05 45 64 91 96

Saint-Séverin



Espace France Services
16, Rue du Périgord
05 45 98 59 51

YVIERS : NOUVEAU CŒUR DE VILLAGE



Depuis 2016 (date de lancement du projet) et après deux années de travaux, le 3 septembre 2022 en présence des habitants de la commune et des élus :

- Nationaux : Mr Bonneau François, Mr Gallés Patrick, représentant de Nicole Bonnefoy,
 - Départementaux : Mr Bouty Philippe, Mme Verges Nelly, Mr Gallés Patrick.
 - CDC LTD : Mr Ambaud Jean Yves,
 - Maires : Mr Poirier Dany, Borde Pascal, Delaunay Alain.
 - Maître d'œuvre : Mr Chaillat Wilfrid,
 - Représentants des entreprises : Laurière, Dupuy, jardin de l'Angoumois,
- Mr Guglielmini a procédé à l'inauguration du cœur du village.

Le coût des travaux s'élève à environ 450 000 € HT pour lequel des subventions ont été accordées, à hauteur de 80 % par le département et l'état.

Après avoir remercié les habitants pour leur compréhension pendant la durée des travaux, les entreprises, les conseillers municipaux d'Yviers, les financeurs pour leur soutien. Le Maire a convié l'ensemble des invités, à poursuivre ces échanges devant un « apéritif déjeunatoire ».



L'amicale des parents d'élèves du RPI

Brie/Chalais - Bardenac - Yviers -
Rioux martin

Pour l'année 2022 l'APE a
offert :

- aux écoles des chasubles et casquettes floquées pour les sorties scolaires.
- Pour l'école d'Yviers un cabanon en bois pour que les élèves puissent ranger leurs vélos et trottinettes suite à la démolition de l'ancien local de rangement.
 - Pour l'école de Bardenac 2 buts et 2 ballons de football.
 - Le pic nique du soir lors de la sortie au Puy du fou du 21 juin 2022

Après cette longue période de pandémie sans pouvoir se regrouper, nous avons pu enfin organiser un apéritif dînatoire lors de la fête des écoles qui s'est déroulée le 28/06/22 à la salle des fêtes de Bardenac.

Pour Noël les enfants auront le droit à un spectacle ainsi qu'un goûter de Noël mais également des surprises de la part du père Noël de l'APE.



Des projets et des idées sont en cours pour 2023!

L'APE tiens à remercier les mairies du RPI pour les subventions allouées chaque année.

Le bureau de l'APE remercie également les parents qui se sont fait connaître pour l'aide qu'ils souhaitent apporter.

Le bureau de l'amicale:

Présidente de l'association: Paulais Adeline

Vice-président : Pannetier Gaël

Trésorière: Bignier Aurelia

Secrétaire: Marcillaud Angélique



BAR D'YVIERS

Merci à tous mes clients, anciens et nouveaux, pour une année réussie au Bar d'Yviers.

Cette année, il y a eu cinq soirées de musique live et de repas à guichets fermés, avec de la musique de musiciens locaux, français et britanniques, et il y en aura plus l'année prochaine ! Le vendredi soir c'est "Happy Hour" de 18 h à 19 h (ouvert jusqu'à 21 h), cela continue d'être très populaire, chaque semaine. Des assiettes à partager de fromages et de charcuterie, et du camembert au four sont disponibles le vendredi soir, si vous avez envie de vous restaurer, tout en sirotant un verre. Ou il y a un repas à emporter chaque vendredi (à commander à l'avance). Le bar resto est ouvert le midi du mercredi au samedi - menu du jour à 14,50 €. Et ouvert le vendredi toute la journée.

"Afternoon Tea" est disponible toute l'année, sur la terrasse en été ou à l'intérieur au coin du feu de bois pendant les mois les plus froids.

Les détails se trouvent sur ma page facebook www.facebook.com/baryviers.

Réservation baryviers@outlook.com ou 06 06 44 05 29

J'ai hâte de vous revoir bientôt, Dawn x

Thank you to all of my customers, old and new, for another successful year at Bar d'Yviers. This year there were five, sold out, live music & meal nights, with music from local musicians, both French and British, and there will be more next year! Friday night is "Happy Hour" from 6pm to 7pm (open until 9pm), this continues to be very popular, with a full house every week. Sharing platters of cheese and charcuterie, and baked camembert are available on a Friday evening, if you want something to eat, while enjoying a drink. Or there is a takeaway meal each Friday (to be ordered in advance).

The bar resto is open for lunch Wednesday to Saturday - menu du jour is 14,50 €. And open Friday all day.



Afternoon tea is available all year round, on the terrace in the Summer, or inside by the open fire in the colder months.

Details can be found on my facebook page www.facebook.com/baryviers.

Reservation baryviers@outlook.com or 06 06 44 05 29

I look forward to seeing more of you soon, Dawn x





OCTOBRE ROSE



D'origine américaine, Octobre rose est une campagne annuelle, instaurée en France en 1994. Celle-ci a pour objectif de sensibiliser des femmes au dépistage du cancer du sein et en même temps recueillir des fonds pour la recherche. Le ruban rose est devenu le symbole international de cette campagne. En France 58.000 nouveaux cas du cancer du sein sont diagnostiqués par an, c'est à dire plus du tiers des cancers féminins. Depuis 2004 la France connaît le dépistage basé sur le critère de l'âge : tous les deux ans chaque femme entre 50 et 74 ans, reçoit dans sa boîte aux lettres une invitation à réaliser une mammographie. Malheureusement il y a des cancers survenant avant 50 ans (20% des cas !), il importe donc d'éduquer les jeunes femmes sur les symptômes évocateurs d'anomalies mammaires.

A Yviers, le conseil municipal a marqué le soutien de cette campagne avec les parapluies roses exposés au Bourg.



PINK OCTOBER 2022

Originally an American campaign, it was introduced in France in 1994. October is Breast Cancer Awareness Month, an annual campaign to raise awareness about the impact of breast cancer and to raise funds for research. The pink ribbon has become the international symbol of this campaign. In France every year 58.000 new cases of breast cancer are diagnosed, that is more than a third of female cancers. Since 2004 France screens breast cancer based on an age criteria: every 2 years all women between 50 and 74 years old receive an invitation to have a mammogram.

Unfortunately there are cancers occurring before age 50 (20% of cases), it is therefore necessary to educate young women how to

recognise breast abnormalities. In Yviers, the village council marked the support of this campaign with pink umbrellas on display in the Bourg.



recognise breast abnormalities. Unfortunately there are cancers occurring before age 50 (20% of cases), it is therefore necessary to educate young women how to

recognise breast abnormalities. In Yviers, the village council marked the support of this campaign with pink umbrellas on display in the Bourg.



AAPPMA du bassin de la Tude



La grosse sécheresse 2022 a entraîné des coupures de débit dans tous nos cours d'eau avec de nombreux "assecs". Il nous faudra donc réaliser un repoissonnement important en 2023.

Toutefois, la totalité de nos lâchers de poissons et la majorité de nos concours ont pu être réalisés. Seule la troisième manche de notre challenge n'a pas eu lieu, suite à un arrêté préfectoral pour cause de canicule.

Le nouveau conseil d'administration et le nouveau bureau, pour leur première année ont pu se mettre en place et fonctionner normalement.

Programme 2023

Assemblée générale le 27 Janvier à Montboyer,

Lâcher poissons blancs et brochets (900 kg) pour le début de l'année

Lâcher 400kgs de truites pour l'ouverture (Tude et ruisseaux)

Lâcher 3 fois 200kgs de truites sur la Tude d'Avril à Juin

Concours

Avec lâcher de truite le jeudi 18 Mai (ascension) avec possibilité repas

Dronne le 4 juin avec possibilité casse – croute livré sur poste de pêche

Chalais le 25 juin (à confirmer)

Montmoreau le 14 Juillet

Challenge sociétaire

Etang le 23 Avril

Dronne le 21 Mai

Tude le 18 Juin

Vente de cartes de pêche

Internet : cartedepeche.fr

Gamm Vert Chalais

Imprimerie Berton Chalais

Bricomarché Chalais

Gamm vert Montmoreau



Le 12 juin, deux jardins d'Yviers ont été ouverts au public dans le cadre de la charité « Jardins Ouverts ». Le programme a été lancé en 2013 et collecte des fonds pour aider à soutenir les enfants handicapés et les maladies qui changent la vie dans toute la France.

Le jardin de Mr Michael Chance est situé *Rue des Fours*, c'est une cour fermée avec une belle mare et des plantes exotiques, presque tropicales. Le jardin de Mr & Mrs Walshe est situé *Rue du Lavoir* et est un grand jardin ouvert avec des bordures mixtes et un espace potager.

Les portes se sont ouvertes à 14 heures et les gens ont commencé à arriver immédiatement. Au cours des 4 heures suivantes, les jardins ont accueilli 64 visiteurs qui ont chacun payé 5,00 € pour voir les deux jardins. Beaucoup sont restés pour déguster du thé, du café et des gâteaux sur la terrasse - un couple est resté tout l'après-midi ! Tout le monde a semblé apprécier la journée et au total 400 € ont été collectés pour l'association caritative. Un grand merci à Dawn du Bar d'Yviers de nous avoir prêté tables, chaises et parasols pour l'ouverture.



On June 12th this year two gardens in Yviers were opened to the public as part of the 'Open Gardens' scheme. The scheme was started in 2013 with just 4 participating gardens, but over the years has grown and now has gardens of all shapes and styles in departments throughout France. The money raised is used to help support children with disabilities and life changing illnesses all over France. This year the charity raised € 20.000,00 in total.

The garden of Mr Michael Chance is on the Rue des Fours and is an enclosed courtyard garden with a beautiful pond and exotic, almost tropical plants. The garden of Mr and Mrs Walshe is on the Rue du Lavoir and is a large open garden with mixed borders and a vegetable area.

The gates opened at 2 pm and people started to arrive immediately. Over the next 4 hours the gardens welcomed 64 visitors who each payed € 5,00 to see both gardens. Many stayed to enjoy tea, coffee and cake on the terrace – one couple stayed all afternoon! Everyone seemed to enjoy the day and in total € 400,00 was raised for the charity. Thanks are due to Dawn at the Bar d'Yviers for letting us borrow tables, chairs and parasols for the opening.

L'atelier karaoké

Depuis septembre 2021, les amateurs de chansons se réunissent une fois par mois sous la houlette de Madame Marie-Thérèse Grégoire.



Un groupe de 12 à 15 personnes se réunissent 1 fois par mois pour chanter avec concentration. Le karaoké permet de découvrir les paroles, le sens des chansons. Les participants sont actifs, chacun arrive avec 3, 4 titres qu'ils soumettent au groupe avec souvent une anecdote et un souvenir qui est partagé. Les bénévoles savent que les participants se quittent avec des airs qu'ils fredonnent encore chez eux et qu'ils vont penser à la prochaine rencontre ce qui peut les inciter à regarder davantage les variétés à la télévision et écouter la radio pour découvrir de nouveaux titres, ils rentrent chez eux avec un but.

L'Association ADMR de Chalais est la seule en Charente à proposer cette activité. Un dossier a été déposé à SilverEco pour concourir à la remise d'un trophée dans la catégorie « lutte contre l'isolement » Cette organisation nationale et internationale récompense les meilleures initiatives pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et garantir leur autonomie le plus longtemps possible.

L'équipe porteuse de projet a eu la surprise d'être nominée, le 12 septembre elle s'est rendue à Cannes au Palais des festivals pour défendre cet atelier devant un jury. Lors de la soirée « Silvernight » elle a été comblée avec le prix « vote du public », un honneur, revenir à Chalais avec un trophée, c'était une aventure exceptionnelle, c'est pour nous bénévoles une reconnaissance de notre travail souvent fait dans l'ombre. Le 13 octobre l'association a soufflé sa première bougie et mis à l'honneur Madame Madeleine Damien (96 ans) doyenne du groupe pour sa fidélité.



L'atelier numérique

L'Association pense également aux aînés pour qu'ils ne soient pas isolés avec la fracture du numérique. En partenariat avec GROUPAMA elle a pu financer 4 tablettes. Depuis le mois d'avril, un petit groupe de 6 à 8 personnes se réunit tous les mois pour découvrir l'utilisation de l'outil numérique, on avance lentement mais sûrement. Les participants se sont familiarisés avec les gestes tactiles, la recherche d'informations sur le net, communiquer par mail...

Madame Anne-Marie Soulard souhaiterait à l'avenir que cet atelier s'appelle « atelier entre-aide numérique » de façon que les plus initiés expliquent et partagent leur expérience. Pour disposer de plus de matériel elle envisage une convention de prêt avec ENSC (Espace Numérique Sud Charente)

Calendrier 2022/2023

mois	mémoire	ateliers	
		karaoké	numérique
novembre	10 et 17	24	3
décembre	1er et 15	22	8
janvier	5 et 19	26	12
février	2 et 16	23	9
mars	2 et 16	23	9
avril	6 et 20	27	13
mai	4 et 18	25	11
juin	8 et 22	29	15



13^e Festival International de Musique de Chambre en Charente

du 7 mai au 5 juin 2022

« Cinq week-ends d'excellence musicale et d'exaltation » Quel beau festival, intéressant, original, inattendu et...réussi ! » SudOuest



Photo © Lise Gerson Lohman

C'est ainsi que la 13^{ème} édition de ce festival dynamique a été lancée le 1^{er} week-end de mai 2022. Des centaines d'amoureux de la musique venant parfois de loin ont rempli une fois de plus l'Eglise St Martial, où ils furent accueillis par les enthousiastes mélomanes locaux ainsi que par les producteurs locaux : tout ce qu'il y a de bien dans notre belle ville de Chalais offrait son meilleur jour. Plaisir, joie, facilité d'accès, le public a été régalé une fois de plus lors des concerts virtuoses par des grands noms de la scène actuelle de la musique classique ; musique classique pour ravir, attirer, inspirer.

Et si les musiciens de 15 nationalités différents sont bien sûr internationaux, c'est la ville charentaise historique de Chalais qui forme la toile de fond de cette magnifique célébration annuelle de la vie et du grand art. Le **Festival International de Musique de Chambre en Charente**, le plus important festival de musique de chambre du département, bien connu dans toute la région et au-delà, est un événement universel dont chaque Chalaisien peut être vraiment fier. Comme chaque année, tous les week-ends du mois de mai et de début juin, Chalais a été bercé au son de la musique classique en direct. Semaine après semaine, des centaines de mélomanes de toute la région, mais aussi du nord et du sud de la France, d'Italie, de Suisse, d'Espagne, des

NEOTROMBICULA AUTUMNALIS

MIEUX CONNU COMME AOÛTAT / VENDANGERON



Chanceux sont ceux qui n'ont jamais été piqués par cet acarien microscopique !

Les acariens sont trouvés dans les pelouses et d'autres endroits à faible végétation. Ils se reproduisent surtout à la fin de l'été (août) et en automne.

La larve de l'acarien parasite les organismes à sang chaud, autant chez les animaux sauvages ou domestiques que chez les êtres humains.

La morsure n'est pas sensible, mais dans les 24 heures, les premiers effets de la morsure peuvent se produire: une grande tache rouge avec une petite vésicule sur le site de la morsure. Par ses piqûres, il occasionne des démangeaisons importantes parfois insupportables ! Il faut essayer de ne pas se gratter pour éviter des infections !

La plupart des morsures se produisent sur le corps, le cou, les plis du genou et de l'aîne, aussi lorsque les vêtements sont serrés. Les rougeurs disparaissent dans la plupart des cas après 2 semaines.

HARVEST MITE

Lucky are those who never have been bitten by this microscopic mite.

Harvest mites are found in lawns and other low vegetation. They occur especially in late summer (August – hence the French name “aoûtat”) and autumn.

The larvae of the mite is a parasite on warm-blooded organisms, both in wild and domestic animals and humans.

The bite in itself is not felt at first, but within 24 hours, the first effects of the bite can occur: a large red stain with a tiny blister on the bite site. The itching is serious, sometimes unbearable. Try not to scratch as to prevent infections!

Most bites occur on the body, back of the knee and groin as well as where clothing is tight. The bites disappear in most cases after 2 weeks.

Mairie d'YVIERS



Mairie Yviers : Tél. : 05.45.98.19.74

Mail : mairie-yviers@wanadoo.fr

1 Place Edward Auger
Le bourg
16210 YVIERS

Heures d'ouverture **de la mairie d'Yviers au public**

✚	Lundi	13 h 00 - 18 h 00
✚	Mardi	8 h 30 - 12 h et 13 h 00 - 17 h 00
✚	Mercredi	8 h 30 - 12 h 30
✚	Jeudi	8 h 30 - 12 h 00



En cas d'urgence, vous avez la possibilité de contacter :

- *Le Maire : M. Vincent GUGLIELMINI* 06.10.26.64.75
- *Le 1^e adjoint : M. Christophe SILANES* 06.16.60.37.32
- *Le 2^e adjoint : M. Stéphane JOUANNET* 06.09.21.29.44
- *Le 3^e adjoint : Mme Dominique RICHARDS* 06.81.58.61.96

